

Que ce soit pour l'accès au droit aux vacances, pour des aides ponctuelles ou récurrentes, pour compenser l'absence de structures départementales ou de moyens alloués par l'employeur, le recours aux droits sociaux est nécessaire.

La CGT milite pour :

Chèque de table, vacances, CESU etc

- Accès élargi aux prestations de la DSP (chèque vacances, allocation séjour jeunes enfants...) = révision des plafonds.
- Révision plus favorable de la valorisation des chèques vacances.
- Abandon de la carte déjeuner et restauration des chèques déjeuner papier.
- L'augmentation de la participation employeur pour un chèque déjeuner à 9€ sur la base de 60-40% sans augmentation de la part des salarié-e-s (soit 5€40 de participation patronale.)
- Nomination de représentant.e.s du personnels dans les commissions d'appels d'offres de prestation cofinancées par les salarié.e.s (Chèque de table, Chèque vacances, Cesu.)

Dispositions et dispositifs divers

- Clarification de l'usage et l'attribution des véhicules de service et véhicules de fonction.
- Des aides plus importantes au financement des modes de garde (parents et aidant.e.s), de la scolarité et des études (notamment périscolaire).
- Labellisation pour la complémentaire santé afin de donner le libre choix aux agents de leur garantie et favoriser l'accès au secteur mutualiste.
- Pérennité du restaurant administratif, avec gestion en régie directe, offre d'accès aux restaurants administratifs "en territoire".